

Mairie de Royan
N° 3975

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de Royan

Séance du 17 MARS 1940 194

OBJET :
Mémoires
GILLARD

L'an mil neuf cent quarante huit, le dix sept du mois
d e mars, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

48031

M. Ch. REGAZONI, Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 13 mars 1940.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. Regazoni Ch, Veyssière,
Rochedereux Chamboulan, Prugnaud, Melle Rikosky
MM. Baudet, Bouchet, Brotreu, Bujard, Chollet,
Couin, Domecq, Dufour, Guillaud, Jacquet,
Moulinas, Pouget, Reutin.

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Avant donné pouvoir : M. Chazeaud à M. Bujard
~~Absents : MM.~~
M. Simon à M. Domecq, M. Métadier à M. Dufour.

34 + mémoire
à la P.M.
11 30-4-40
La Revue

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Après avoir pris connaissance des justifi-
cations produites à l'appui du mémoire de 2.975
Deux mille neuf cent soixante quinze frs) de
M. Gillard,

LE CONSEIL

décide d'accepter ce mémoire et charge d'établir
le mandat correspondant en l'imputant au crédit
inscrit Chap. XXIV art. I.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]